

Dans le cadre de son projet de mandature 2016-2021, le Département inscrit son action dans une démarche de développement social local.

A l'instar du dispositif « culture et lien social », le Département a mis en place une nouvelle démarche « sport et lien social » depuis 2018, en vue de **faire émerger des actions co-construites entre acteurs du sport et de l'action sociale d'un même territoire, au service du développement local, de la cohésion sociale et de tous les aveyronnais.**

Au vu de l'intérêt porté par les acteurs du secteur sportif et les partenaires de l'action sociale suite aux appels à projets 2018 et 2019, ciblé sur 4 territoires de communautés de communes.

**ENJEUX de la démarche « SPORT ET LIEN SOCIAL » :**

- 1- Favoriser la cohésion sociale sur les territoires par des actions innovantes,
- 2- Accompagner et valoriser le mouvement sportif dans sa dynamique d'ouverture à des publics et des partenaires nouveaux,
- 3 - Donner des clés de développement personnel à des publics en difficulté sociale.

**OBJECTIFS DANS LESQUELS DEVRONT S'INSCRIRE LES PROJETS :**

**1. Cohésion sociale sur les territoires et équité territoriale**

- Accompagner le développement d'une offre sportive novatrice ciblant le mixage des publics et la pratique du plus grand nombre,
- Favoriser/ Créer les conditions de l'échange et rompre l'isolement en secteur rural, contribuer au « vivre ensemble » sur les territoires

Favoriser :

- ☞ la territorialisation des actions en appui des ressources locales.

**2. Dynamique d'ouverture du mouvement sportif**

- Créer les conditions de rencontre entre l'offre sportive associative et le public en situation d'exclusion liée au grand âge, au handicap, à la précarité...
- Donner les moyens à ce public d'intégrer les structures sportives / donner aux structures sportives les moyens d'accueillir ce nouveau public.

Favoriser :

- ☞ un lien privilégié avec les clubs sportifs,
- ☞ un lien entre des pratiques sportives locales et de grands thèmes d'intérêt général (par ex : sport/santé).

**3 Développement personnel des publics en difficultés**

- Construire une offre adaptée aux différents publics en situation d'exclusion, leur proposer des possibilités « d'inclusion sociale »

Les publics en difficultés identifiés : personnes en insertion, personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées, les familles et les jeunes en difficultés.

Favoriser :

- ☞ la mise ou remise en activité,
- ☞ la construction / reconstruction des personnes, retrouver un espace-temps et pouvoir se projeter, reprendre confiance en soi et retrouver l'estime de soi, sortir du cadre habituel (s'évader).

## L'APPEL A PROJETS

Territoire de communauté de communes	Publics ciblés	Activités sportives
Communauté de communes des Causses à l'Aubrac	Personnes Agées Enfance Famille Personnes en insertion Personnes en situation de handicap	Toutes activités physiques et sportives
Ouest Aveyron Communauté		
Communauté de communes Larzac et Vallées		
Syndicat mixte du Lévézou		

*Porteurs de projets éligibles* : associations à vocation sportive (clubs, associations sportives d'établissements scolaires) ou sociale, établissements publics et collectivités

### *Les critères départementaux de sélection des projets*

- **co-construction** et conduite du projet entre acteurs du secteur social et du monde sportif,
- un projet centré sur la pratique sportive,
- un projet privilégiant un fonctionnement de groupe / un projet pour un groupe d'individus,
- une mixité de publics pourra être favorisée au moment opportun,
- un projet favorisant le vivre ensemble sur un territoire,
- une part d'auto-financement et de co-financement par des tiers,
- les projets qui intègrent une part de financement des collectivités locales seront privilégiés.

Un projet au moins pourra être retenu par territoire.

### *Modalités de financement*

Les projets retenus seront financés dans le cadre de l'enveloppe fermée de 50 000 € proposée au budget 2020, sous réserve de sa validation par l'Assemblée Départementale.

Le financement par le Département demeurera ponctuel, non pérenne et non reconductible.

### *Dossier de candidature*

Un dossier de candidature dédié à l'appel à projets sport et lien social est téléchargeable sur le site [aveyron.fr](http://aveyron.fr). Il devra être adressé **au plus tard le 15 octobre 2020** à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Pôle des Solidarités Départementales  
4, rue Paraire  
12 000 RODEZ

### *Décision et délais de communication*

Les porteurs de projet seront informés par courrier courant décembre de l'accompagnement ou non de leur projet par la collectivité départementale. Les actions retenues feront l'objet d'un conventionnement durant cette même période.

### *Soutien technique aux porteurs de projet*

Les candidats souhaitant s'assurer de l'éligibilité de leur projet ou recherchant des partenariats locaux peuvent bénéficier d'un soutien technique en adressant une déclaration d'intention au Département à l'adresse [psd@aveyron.fr](mailto:psd@aveyron.fr) avant le 30 juin 2020.

La déclaration d'intention devra comporter :

- une description succincte de l'action envisagée,
- le public ciblé,
- le (s) partenariat(s) éventuel (s) envisagé(s) entre acteurs du monde sportif et du secteur social.

*Pour tout renseignement, vous êtes invités à contacter :*

Pôle des Solidarités Départementales : [psd@aveyron.fr](mailto:psd@aveyron.fr) // 05.65.73.68.02

Service sport : Laurent Duclos, conseiller technique : [laurent.duclos@aveyron.fr](mailto:laurent.duclos@aveyron.fr) // 05.65.75.82.66